

# COORDONNÉES DESTINATAIRE

**AGENCE LANDES** 

123 chemin de Talence - Local n°5 - 1er

étage

40990 ST PAUL LES DAX

Tel: 0533010301

Fax:

Mme et Mr LARTIGAU DANTO Sarah Et Dominique 220 Chemin de Pesson 40140 AZUR

# DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE



# **RÉFÉRENCE**

Référence : 002R4005213 A communiquer pour toute correspondance Réalisé le : 24/03/2021

Reférence mandataire : Maison\_220

Chemin de Pesson

# **DÉSIGNATION DU BIEN**

Maison 220 Chemin de Pesson 40140 AZUR

# **PROPRIÉTAIRE**

Mme et Mr LARTIGAU DANTO Sarah Et Dominique 220 Chemin de Pesson 40140 AZUR

# **Diagnostics**



























AC Environnement - 64 Rue Clément Ader 42153 RIORGES - Fax : 04 77 44 92 48

SIRET : 44135591400298 - N° de TVA Intracommunautaire : FR0344135591400298 - Code APE : 7120B

Assurée par HDI Global SE 76208471-30015

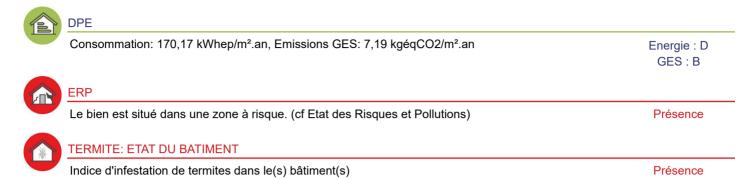


Indice d'infestation de termites aux abords du (des) bâtiment(s)

SYNTHESE

Absence

# Note de synthèse







# Diagnostic de performance énergétique

Pour les bâtiments à usage principal d'habitation : Consommations estimées (consommation conventionnelle) 6.1 (vente)

# FICHE SIGNALETIQUE DU DPE

Numero ADEME :			2140I1000188F	Logiciel :	Atlante Xpert V2.0 validé ADEME le 24/04/2013
Type batiment :		Λ	/laison individuelle	Technicien :	BRAIT BENJAMIN
Valable jusqu'au*:	23/03/2031	Date de rapport :	24/03/2021	Signature :	
Construction:	2010	Surface habitable	145 m²		P.
Numero de lot :	NC				A

Réf mandataire : Maison\_220 Chemin de Pesson

Adresse: 220 Chemin de Pesson 40140 AZUR

Désignation : Maison

PROPRIETAIRE PROPRIETAIRE DES INSTALLATIONS COMMUNES

Nom: Mme et Mr LARTIGAU DANTO Nom:

Adresse: 220 Chemin de Pesson 40140 AZUR Adresse:

# CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

obtenu par la methode 3CL, version 1.3, estimées au logement, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2015

	Consommation en énergie finale Détail par énergie et par usage en kWhef	Consommation en énergie primaire Détail par usage en kWhep	Frais annuels d'énergie en € TTC
Chauffage	4766,67 kWhef de Electricité 2888,89 kWhef de Bois	15186,89	800,22
Eau chaude sanitaire	3677,35 kWhef de Electricité	9487,56	529,54
Refroidissement	0	0	0
Consommation d'énergie pour les	8444,02 kWhef d'éléctricité 2888,89 kWhef de bois	24674,45	1329,76 + Abonnement : 114,63

# INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Consommations énergétiques (en énergie primaire)
Pour les usages recensés

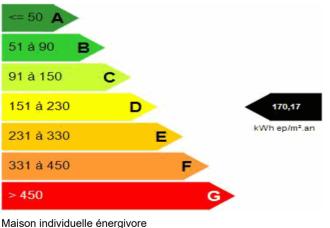
Consommation Conventionnel: 170,17 kWhep/m².an

Emissions de gaz à effet de serre (GES) (en énergie primaire) Pour les usages recensés

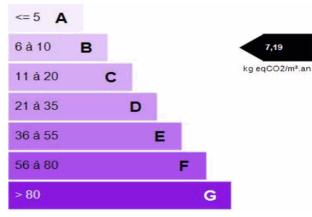
Estimation des émissions : 7,19 kgéqCO2/m².an

# Sur la base d'estimations au logement

Maison individuelle économe



Faible émission de GES



Forte émission de GES

\*: Le décret 2020-1610 du 17 décembre 2020 introduit, après sa date d'entrée en vigueur fixée au 1er juillet 2021, une modification de la date de validité des diagnostics de performance énergétique (réalisés entre le 1er janvier 2018 et le 30 juin 2021) au 31 décembre 2024.









DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

**AC** ENVIRONNEMENT

	Enveloppe
Mur n°1	Murs en pans de bois sans remplissage tout venant - Isolé - Année travaux isolation: 2010 - Type d'isolation inconnu
Plancher bas n°1	Dalle béton - Isolé - Année travaux isolation: 2010 - Type d'isolation inconnu
Plancher haut n°1 Rampant	<ul> <li>Inconnu - Isolé - Année travaux isolation: 2010 - Type d'isolation inconnu - Type de combles :</li> <li>Perdus</li> </ul>
Plancher haut n°1 Terrasse	- Inconnu - Isolé - Année travaux isolation: 2010 - Type d'isolation inconnu - Type de combles : Terrasse
Paroi vitrée n°1	Porte fenêtres coulissante - Double vitrage vertical - Métal - Volet roulant PVC (e <= 12 mm) - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
Paroi vitrée n°10	Porte fenêtres coulissante - Double vitrage vertical - Métal - Volet roulant PVC (e <= 12 mm) - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
Paroi vitrée n°9	Porte fenêtres coulissante - Double vitrage vertical - Métal - Volet roulant PVC (e <= 12 mm) - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
Paroi vitrée n°8	Fenêtres coulissante - Double vitrage vertical - Métal - Volet roulant PVC (e <= 12 mm) - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
Paroi vitrée n°5	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - Métal - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
Paroi vitrée n°6	Fenêtres coulissante - Double vitrage vertical - Métal - Volet roulant PVC (e <= 12 mm) - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
Paroi vitrée n°2	Fenêtres coulissante - Double vitrage vertical - Métal - Volet roulant PVC (e <= 12 mm) - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
Paroi vitrée n°3	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - Métal - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
Paroi vitrée n°7	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - Métal - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
Paroi vitrée n°4	Porte fenêtres coulissante - Double vitrage vertical - Métal - Volet roulant PVC (e <= 12 mm) - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
Paroi vitrée n°12 Fixe	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - PVC - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
Paroi vitrée n°13 Fixe	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - PVC - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
Paroi vitrée n°11 Fixe	Fenêtres battantes - Double vitrage vertical - PVC - Epaisseur de la lame d'air : 16 mm
Porte n°1	Porte métal avec double vitrage
	Système
Ventilation	Ventilation mécanique auto réglable « après 1982 »
Installation n°1	Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint - Maison individuelle avec chauffage individuel - Générateur n°1 - Electricité - Générateur à effet joule - Autres émetteurs à effet joule - Pas de régulation sur générateur - année d'installation : 2010 - pas de veilleuse
ECS n°1	ECS Individuelle - Sans ECS solaire - Electricité - Ballon electrique - 500 litres

# DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 0 kWhep/m².an (Energie économisée grace au système ENR)

Types d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Néant



Référence : 002R4005213 220 Chemin de Pesson 40140 AZUR



### Pourquoi un diagnostic?

- Pour informer le futur locataire ou acheteur
- Pour comparer différents logements entre eux
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### Consommation conventionnelle

Cette consommation est dite conventionnelle car calculée sur des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standards), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaitre des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standards

# **Conditions standards**

Les conditions standards portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacances du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité d'ensoleillement). Ces conditions standards servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul

### Constitution de l'étiquette énergie

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

# Energie finale ou énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utiliser en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

### Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'éléctroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

# Variation des prix de l'énergie et des conventions de calcul

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention "prix de l'énergie en date du..." indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Energie constate au niveau national.

### **Energies renouvelables**

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergies renouvelables produites par les équipements installés à demeure.





# CONSEILS POUR UNE BONNE UTILISATION DE L'ENERGIE

**DIAGNOSTICS IMMOBILIERS** 

**AC** FNVIRONNEMENT

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

### Chauffage

- \* Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolonaée. on conseille une température "horsgel" fixée aux environs de 8°C. Le programmateur assure automatiquement cette tâche.
- \* Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- \* Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- \* Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur

### Fau chaude sanitaire

- \* Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- \* Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- \* Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- \* Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

- \* Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.
- Si votre logement fonctionne avec une VMC:
- \* Aérez périodiquement le logement.

### Confort d'été

- \* Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- \* Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

# Autres usages

### Eclairage:

- Optez consommation pour des lampes basse (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les à incandescence ou les lampes lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes **luminaires** et les (abat-iour. vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

# Bureautique / audiovisuel:

\* Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

# Électroménager (cuisson, réfrigération,...):

\* Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).







### RECOMMANDATIONS POUR L'AMELIORATION ENERGETIQUE DU BIEN ET DE SES EQUIPEMENTS

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les coûts, économies et temps de retour proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres. Certains coûts additionnels éventuels (travaux de finition,...) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc). La TVA est comptée au taux réduit en vigueur.

Préconisations d'améliorations et conséquences économiques				
Mesure d'amélioration	Nouvelle	Effort	Economies	Rapidité de
	consommation	investissement		retour sur
	conventionnelle			investissement
	Kwh/m²			
Pac air air	128,08 Kwh/m²	€€€	****	••
Crédit d'impôt : cf loi de finance de				
'année en cours				
Chauffe eau thermodynamique	132,83 Kwh/m²	€€€	***	<b>•</b>
Crédit d'impôt : cf loi de finance de				
'année en cours				
	1 /			

Légende

Economies:



Effort d'investissement

Moins de

€€

Moins de 200 € TTC

Entre 200 € et 1000 € TTC

Entre 1000 € et 5000 € TTC

Plus de 5000 € TTC

Rapidité du retour sur investissement



Moins de 5 ans
Entre 5 et 10 ans
Entre 10 et 15 ans

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste eie.asp

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr

# **COMMENTAIRES**

# Commentaire n°1

• Absence d'informations (d'isolants, d'équipements, typologie de construction, situation du logement dans l'immeuble, année de construction, consommation) par le donneur d'ordre communiquée pour la réalisation du Dpe. Les valeurs ont été estimé.

# Commentaire n°2

• \*Les variations climatiques hivernales non pris en compte du lieu. Le comportement des occupants et le confort peuvent être des explications des écarts. De même, le nombre des occupants n'est pas pris en compte. • \*Les usages pris en compte sont uniquement le chauffage, l'eau chaude sanitaire et la climatisation.

Le diagnostic de performance énergétique n'apporte aucune garantie sur le bon fonctionnement, performance et entretien des équipements (chaudière, chauffe-eau, ventilations...). Aussi, ce diagnostic se limite aux éléments visibles et accessibles et n'apporte aucune garantie de mise en œuvre (isolants, construction...).







# **AC** ENVIRONNEMENT

# **CERTIFICATION / ASSURANCE**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par QUALIXPERT - 17 Rue Borrel - 81100 Castres

Délivré le 28/01/2019 Certification n°: C2996

HDI Global SE 76208471-30015 N° du contrat d'assurance :







# FICHE TECHNIQUE

**AC** ENVIRONNEMENT

DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

CHE TECHNIQUE		
	Généralités	
Bien	Departement	40 - Landes
	Altitude	20m
	Zone thermique	Zone2
	Type de batiment	Maison individuelle
	Année de construction	2010
	Surface habitable	145,00 m²
	Nombre de niveau(x)	1
	Hauteur moyenne sous plafond	2,5m
	Nombre de logement	1
	Inertie du lot	Moyenne
	Etanchéité du lot	Menuiserie avec joints
	Enveloppe	
Mur n°1	Surface	111,59 m²
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	U (W/m²K)	0,36
	Materiau	Murs en pans de bois sans remplissage tout venant
	Etat d'isolation	Inconnu
	Type isolation	Isolé - Année travaux isolation: 2010 - Type d'isolation
Discoult on horse 94	Surface	inconnu 145,00 m²
Plancher bas n°1		Enterré
	Mitoyenneté	
	b (Coefficient de réduction)	0,8
	U (W/m²K)	0,27
	Materiau	Dalle béton
	Etat d'isolation	Inconnu
	Type isolation	isolation inconnue
Plancher haut n°1 Rampant	Surface	40,00 m²
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	U (W/m²K)	0,2
	Materiau	Inconnu
	Etat d'isolation	Inconnu
	Type isolation	Isolé - Année travaux isolation: 2010 - Type d'isolatior inconnu
Plancher haut n°1 Terrasse	Surface	145,00 m <sup>2</sup>
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	U (W/m²K)	0,27
	Materiau	Inconnu
	Etat d'isolation	Inconnu
	Type isolation	Isolé - Année travaux isolation: 2010 - Type d'isolation inconnu
Paroi vitrée n°1	Surface	4,73 m²
	Mitoyenneté	Extérieur
	,	<del></del>



N° Vert 0 800 400 100 www.ac-environnement.com





		DPE
Paroi vitrée n°1	Double fenêtre	Non
	Type de baie	Porte fenêtres coulissante
	Orientation baie	Sud
	Inclinaison	Vertical
	Positionnement	Au nu intérieur
	Type de vitrage	Double vitrage vertical
	Epaisseur de lame d'air (mm)	16
	Gaz de remplissage	Air sec
	Menuiserie	Métal
	Etanchéité	Oui
	Ug_baie (W/m².K)	2,7
	Uw_baie (W/m².K)	3,8
	Type de fermeture	Volet roulant PVC (e <= 12 mm)
	Ujn_baie (W/m².K)	3
	U_baie (W/m².K)	3
Paroi vitrée n°10	Surface	3,44 m²
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	Double fenêtre	Non
	Type de baie	Porte fenêtres coulissante
	Orientation baie	Est
	Inclinaison	Vertical
	Positionnement	Au nu intérieur
	Type de vitrage	Double vitrage vertical
	Epaisseur de lame d'air (mm)	16
	Gaz de remplissage	Air sec
	Menuiserie	Métal
	Etanchéité	Oui
	Ug_baie (W/m².K)	2,7
	Uw_baie (W/m².K)	3,8
	Type de fermeture	Volet roulant PVC (e <= 12 mm)
	Ujn_baie (W/m².K)	3
	U_baie (W/m².K)	3
Paroi vitrée n°9	Surface	3,87 m²
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	Double fenêtre	Non
	Type de baie	Porte fenêtres coulissante
	Orientation baie	Est
	Inclinaison	Vertical
	Positionnement	Au nu intérieur
	Type de vitrage	Double vitrage vertical
	Epaisseur de lame d'air (mm)	16
	Gaz de remplissage	Air sec
	Menuiserie	Métal
	Etanchéité	Oui
	Ug_baie (W/m².K)	2,7
	Uw_baie (W/m².K)	







Ujn_baie (W/m².K) 3			DPE
Parol vitrée n'8         Surface         1,32 m²           Bourbace         1,32 m²           Mitoyenneté         Extérieur           b (Coefficient de réduction)         1           Double fenêtre         Non           Type de baie         Fenêtres coulissante           Orientation baie         Ouest           Inclinaison         Vertical           Postionnement         Au nu inférieur           Type de vitrage         Double vitrage vertical           Epaisseur de lame d'air (mm)         16           Gaz de remplissage         Air sec           Menuiserie         Métal           Etanchété         Oui           Ug, baie (Wim²-K)         2,7           Up, baie (Wim²-K)         3,1           Type de fermeture         Volet roulant PVC (e <= 12 mm)           Up, baie (Wim²-K)         3,1           Type de fermeture         Volet roulant PVC (e <= 12 mm)           Up, baie (Wim²-K)         3,1           Surface         2,5 m²           Motoperneté         Extérieur           b (Coefficient de réduction)         1           Double fenêtre         Non           Type de vitrage         Double vitrage vertical           Passitio	Paroi vitrée n°9	Type de fermeture	Volet roulant PVC (e <= 12 mm)
Paroi vitrée n°8         Surface         1.32 m²           Mitoyenneté         Extérieur           b (Coefficient de réduction)         1           Double fenêtre         Non           Type de baie         Fenêtres coulissante           Orientation baie         Ouest           Inclinaison         Vertical           Positionnement         Au nu intérieur           Type de vitrage         Double vitrage vertical           Epaisseur de lame d'air (mm)         16           Gaz de remplissage         Air sec           Menuiserie         Métal           Etanchéité         Oui           Ug_baie (W/m², K)         2,7           Uw_baie (W/m², K)         3,1           Type de fermeture         Volet roulant PVC (e <= 12 mm)		Ujn_baie (W/m².K)	3
Mitoyenneté b (Coefficient de réduction) 1   Double fenêtre Non Type de baile Fenêtres coulissante Orientation baile Ouest Inclination baile Ouest Inclination Positionement Au nu intérieur Type de vitrage Double vitrage vertical Epaisseur de lame d'air (mm) 16   Gaz de remplissage Air sec Menuiserie Métal Etanchéité Oui Ug. baile (Wim²-K) 3,1   Type de fermeture Volet roulant PVC (e <= 12 mm) Ujn_baile (Wim²-K) 3,1   U_baile (Wim²-K) 3,1   U_baile (Wim²-K) 3,1   Double fenêtre Non Type de baile Penêtres battantes Oiesteade Penêtres Double vitrage vertical Etanchéité Oui Ug. baile (Wim²-K) 3,1   Double fenêtre Non Type de baile Penêtres battantes Oiestatation baile Ouest Inclination Vertical Penêtres battantes Oiestatation baile Ouest Inclination Vertical Penêtres de Vitrage Pouble vitrage vertical Etanchéité Oui Ug_baile (Wim²-K) 4,4   U_baile (Wim²-K)		U_baie (W/m².K)	3
b (Coefficient de réduction) 1   Double fenêtre Non     Type de baile Fenêtres coulissante	Paroi vitrée n°8	Surface	1,32 m²
Double fenêtre		Mitoyenneté	Extérieur
Type de baie   Fenêtres coulissante		b (Coefficient de réduction)	1
Orientation basie   Ouest		Double fenêtre	Non
Inclination   Vertical		Type de baie	Fenêtres coulissante
Positionnement Type de vitrage Double vitrage vertical     Epaisseur de lame d'air (mm) 16     Gaz de remplissage Air sec     Menuiserie Métal     Etanchéité Oui     Ug_baie (W/m², K) 2,7     Uw_baie (W/m², K) 4,1     Type de fermeture Volet roulant PVC (e <= 12 mm)     Ujn_baie (W/m², K) 3,1     U_baie (W/m², K) 3,1     U_baie (W/m², K) 3,1     Paroi vitrée n°5 Surface 2,5 m²     Mitoyenneté Extérieur b (Coefficient de réduction) 1     Double fenêtre Non     Type de baie Fenêtres battantes     Orientation baie Ouest     Inclinaison Vertical     Positionnement Au un intérieur     Type de vitrage Double vitrage vertical     Epaisseur de lame d'air (mm) 16     Gaz de remplissage Air sec     Meruiserie Métal     Etanchéité Oui     Ug_baie (W/m², K) 4,4     Ug_baie (W/m², K) 4,4     Paroi vitrée n°6 Surface 1,32 m²     Mitoyenneté Extérieur     b (Coefficient de réduction) 1     Double fenêtre Non     Type de baie Fenêtres coalissante     Oui     Ouj baie (W/m², K) 4,4     Paroi vitrée n°6 Surface 1,32 m²     Mitoyenneté Extérieur     b (Coefficient de réduction) 1     Double fenêtre Non     Type de baie Fenêtres coalissante     Orientation baie Ouest     Orientation baie Ouest     Positionnement Au un intérieur     Type de baie Fenêtres coalissante     Orientation baie Ouest     Orientation Daie Ouest     Orientation Ouest     Orientation Ouest     Orientation Ouest     Orien		Orientation baie	Ouest
Type de vitrage		Inclinaison	Vertical
Epaisseur de lame d'air (mm) 16     Gaz de remplissage Air sec     Menuiserie Métal     Etanchéité Oui     Ug_baie (W/m², K) 2,7     Uw_baie (W/m², K) 4,1     Type de fermeture Volet roulant PVC (e <= 12 mm)     Uj_baie (W/m², K) 3,1     U_baie (W/m², K) 3,1     U_baie (W/m², K) 3,1     U_baie (W/m², K) 3,1     U_baie (W/m², K) 3,1     Dubaie (m/m², K) 3,1     Dubaie (m/m², K) 3,1     Dubaie (m/m², K) 10     Ug_baie (m/		Positionnement	Au nu intérieur
Gaz de remplissage   Air sec		Type de vitrage	Double vitrage vertical
Menuiserie Métal     Etanchéité		Epaisseur de lame d'air (mm)	16
Etanchéité   Qui   Ug_baie (W/m²,K)   2,7   Uw_baie (W/m²,K)   4,1   Type de fermeture   Volet roulant PVC (e <= 12 mm)   Ujn_baie (W/m²,K)   3,1   Ujn_baie (W/m²,K)   3,1   3,1   Ujn_baie (W/m²,K)   3,1   3,		Gaz de remplissage	Air sec
Ug_baie (W/m².K)		Menuiserie	Métal
Uw_baie (W/m².K)         4,1           Type de fermeture         Volet roulant PVC (e <= 12 mm)           Ujn_baie (W/m².K)         3,1           U_baie (W/m².K)         3,1           Parol vitrée n°5         Surface         .25 m²           Mitoyenneté         Extérieur           b (Coefficient de réduction)         1           Double fenêtre         Non           Type de baie         Fenêtres battantes           Orientation baie         Ouest           Inclinaison         Vertical           Positionnement         Au nu intérieur           Type de vitrage         Double vitrage vertical           Epaisseur de lame d'air (mm)         16           Gaz de remplissage         Air sec           Menuiserie         Métal           Etanchété         Oui           Ug_baie (W/m².K)         2,7           Uw_baie (W/m².K)         4,4           U_baie (W/m².K)         4,4           U_baie (W/m².K)         4,4           U_baie (W/m².K)         4,2           Paroi vitrée n°6         Surface         1,32 m²           Mitoyenneté         Extérieur           b (Coefficient de réduction)         1           Double fenêtre		Etanchéité	Oui
Type de fermeture		Ug_baie (W/m².K)	2,7
Ujn_baie (W/m².K)		Uw_baie (W/m².K)	4,1
Paroi vitrée n°5         Surface         ,25 m²           Mitoyenneté         Extérieur           b (Coefficient de réduction)         1           Double fenêtre         Non           Type de baie         Fenêtres battantes           Orientation baie         Ouest           Inclinaison         Vertical           Positionnement         Au nu intérieur           Type de vitrage         Double vitrage vertical           Epaisseur de lame d'air (mm)         16           Gaz de remplissage         Air sec           Menuiserie         Métal           Etanchéité         Oui           Ug_baie (W/m².K)         2,7           Uw_baie (W/m².K)         4,4           U_baie (W/m².K)         1,32 m²           Mitoyenneté         Extérieur           b (Coefficient de réduction)         1           Double fenêtre         Non           Type de baie         Fenêtres coulissante           Orientation baie         Ouest		Type de fermeture	Volet roulant PVC (e <= 12 mm)
Paroi vitrée n°5         Surface         ,25 m²           Mitoyenneté         Extérieur           b (Coefficient de réduction)         1           Double fenêtre         Non           Type de baie         Fenêtres battantes           Orientation baie         Ouest           Inclinaison         Vertical           Positionnement         Au nu intérieur           Type de vitrage         Double vitrage vertical           Epaisseur de lame d'air (mm)         16           Gaz de remplissage         Air sec           Menuiserie         Métal           Etanchéité         Oui           Ug_baie (W/m².K)         2,7           Uw_baie (W/m².K)         4,4           U_baie (W/m².K)         4,4           Paroi vitrée n°6         Surface         1,32 m²           Mitoyenneté         Extérieur           b (Coefficient de réduction)         1           Double fenêtre         Non           Type de baie         Fenêtres coulissante           Orientation baie         Ouest           Inclinaison         Vertical           Positionnement         Au nu intérieur           Type de vitrage         Double vitrage vertical           Epaiss		Ujn_baie (W/m².K)	3,1
Mitoyenneté		U_baie (W/m².K)	3,1
b (Coefficient de réduction) 1   Double fenêtre Non     Type de baie Fenêtres battantes     Orientation baie Ouest     Inclinaison Vertical     Positionnement Au nu intérieur     Type de vitrage Double vitrage vertical     Epaisseur de lame d'air (mm) 16     Gaz de remplissage Air sec     Menuiserie Métal     Etanchéité Oui     Ug_baie (W/m².K) 2,7     Uw_baie (W/m².K) 4,4     U_baie (W/m².K) 4,4     U_baie (W/m².K) 4,4     U_baie (W/m².K) 4,4     Paroi vitrée n°6     Surface 1,32 m²     Mitoyenneté Extérieur     b (Coefficient de réduction) 1     Double fenêtre Non     Type de baie Fenêtres coulissante     Orientation baie Ouest     Inclinaison Vertical     Positionnement Au nu intérieur     Type de vitrage Double vitrage vertical     Epaisseur de lame d'air (mm) 16	Paroi vitrée n°5	Surface	,25 m²
Double fenêtre		Mitoyenneté	Extérieur
Type de baie         Fenêtres battantes           Orientation baie         Ouest           Inclinaison         Vertical           Positionnement         Au nu intérieur           Type de vitrage         Double vitrage vertical           Epaisseur de lame d'air (mm)         16           Gaz de remplissage         Air sec           Menuiserie         Métal           Etanchéité         Oui           Ug_baie (W/m².K)         2,7           Uw_baie (W/m².K)         4,4           U_baie (W/m².K)         4,4           U_baie (W/m².K)         4,4           Paroi vitrée n°6         Surface         1,32 m²           Mitoyenneté         Extérieur           b (Coefficient de réduction)         1           Double fenêtre         Non           Type de baie         Fenêtres coulissante           Orientation baie         Ouest           Inclinaison         Vertical           Positionnement         Au nu intérieur           Type de vitrage         Double vitrage vertical           Epaisseur de lame d'air (mm)         16		b (Coefficient de réduction)	1
Orientation baie		Double fenêtre	Non
Inclinaison   Vertical		Type de baie	Fenêtres battantes
Positionnement         Au nu intérieur           Type de vitrage         Double vitrage vertical           Epaisseur de lame d'air (mm)         16           Gaz de remplissage         Air sec           Menuiserie         Métal           Etanchéité         Oui           Ug_baie (W/m².K)         2,7           Uw_baie (W/m².K)         4,4           U_baie (W/m².K)         4,4           U_baie (W/m².K)         4,4           Paroi vitrée n°6         Surface         1,32 m²           Mitoyenneté         Extérieur           b (Coefficient de réduction)         1           Double fenêtre         Non           Type de baie         Fenêtres coulissante           Orientation baie         Ouest           Inclinaison         Vertical           Positionnement         Au nu intérieur           Type de vitrage         Double vitrage vertical           Epaisseur de lame d'air (mm)         16		Orientation baie	Ouest
Type de vitrage		Inclinaison	Vertical
Epaisseur de lame d'air (mm) 16     Gaz de remplissage Air sec     Menuiserie Métal     Etanchéité Oui     Ug_baie (W/m².K) 2,7     Uw_baie (W/m².K) 4,4     U_baie (W/m².K) 4,4     U_baie (W/m².K) 4,4     Paroi vitrée n°6     Surface 1,32 m²     Mitoyenneté Extérieur     b (Coefficient de réduction) 1     Double fenêtre Non     Type de baie Fenêtres coulissante     Orientation baie Ouest     Inclinaison Vertical     Positionnement Au nu intérieur     Type de vitrage Double vitrage vertical     Epaisseur de lame d'air (mm) 16		Positionnement	Au nu intérieur
Gaz de remplissage         Air sec           Menuiserie         Métal           Etanchéité         Oui           Ug_baie (W/m².K)         2,7           Uw_baie (W/m².K)         4,4           U_baie (W/m².K)         4,4           Paroi vitrée n°6         Surface         1,32 m²           Mitoyenneté         Extérieur           b (Coefficient de réduction)         1           Double fenêtre         Non           Type de baie         Fenêtres coulissante           Orientation baie         Ouest           Inclinaison         Vertical           Positionnement         Au nu intérieur           Type de vitrage         Double vitrage vertical           Epaisseur de lame d'air (mm)         16		Type de vitrage	Double vitrage vertical
Menuiserie         Métal           Etanchéité         Oui           Ug_baie (W/m².K)         2,7           Uw_baie (W/m².K)         4,4           U_baie (W/m².K)         4,4           Paroi vitrée n°6         Surface         1,32 m²           Mitoyenneté         Extérieur           b (Coefficient de réduction)         1           Double fenêtre         Non           Type de baie         Fenêtres coulissante           Orientation baie         Ouest           Inclinaison         Vertical           Positionnement         Au nu intérieur           Type de vitrage         Double vitrage vertical           Epaisseur de lame d'air (mm)         16		Epaisseur de lame d'air (mm)	16
Etanchéité         Oui           Ug_baie (W/m².K)         2,7           Uw_baie (W/m².K)         4,4           U_baie (W/m².K)         4,4           Paroi vitrée n°6         Surface         1,32 m²           Mitoyenneté         Extérieur           b (Coefficient de réduction)         1           Double fenêtre         Non           Type de baie         Fenêtres coulissante           Orientation baie         Ouest           Inclinaison         Vertical           Positionnement         Au nu intérieur           Type de vitrage         Double vitrage vertical           Epaisseur de lame d'air (mm)         16		Gaz de remplissage	Air sec
Ug_baie (W/m².K)         2,7           Uw_baie (W/m².K)         4,4           U_baie (W/m².K)         4,4           Paroi vitrée n°6         Surface         1,32 m²           Mitoyenneté         Extérieur           b (Coefficient de réduction)         1           Double fenêtre         Non           Type de baie         Fenêtres coulissante           Orientation baie         Ouest           Inclinaison         Vertical           Positionnement         Au nu intérieur           Type de vitrage         Double vitrage vertical           Epaisseur de lame d'air (mm)         16		Menuiserie	Métal
Uw_baie (W/m².K)         4,4           U_baie (W/m².K)         4,4           Paroi vitrée n°6         Surface         1,32 m²           Mitoyenneté         Extérieur           b (Coefficient de réduction)         1           Double fenêtre         Non           Type de baie         Fenêtres coulissante           Orientation baie         Ouest           Inclinaison         Vertical           Positionnement         Au nu intérieur           Type de vitrage         Double vitrage vertical           Epaisseur de lame d'air (mm)         16		Etanchéité	Oui
Paroi vitrée n°6         Surface         1,32 m²           Mitoyenneté         Extérieur           b (Coefficient de réduction)         1           Double fenêtre         Non           Type de baie         Fenêtres coulissante           Orientation baie         Ouest           Inclinaison         Vertical           Positionnement         Au nu intérieur           Type de vitrage         Double vitrage vertical           Epaisseur de lame d'air (mm)         16		Ug_baie (W/m².K)	2,7
Paroi vitrée n°6  Surface  Mitoyenneté Extérieur  b (Coefficient de réduction) 1  Double fenêtre Non  Type de baie Fenêtres coulissante  Orientation baie Ouest Inclinaison Vertical  Positionnement Au nu intérieur  Type de vitrage Double vitrage vertical  Epaisseur de lame d'air (mm)  1,32 m²  1,32 m²  Extérieur  Non  1  Double extérieur  Non  Yertical  Au nu intérieur  Double vitrage vertical		Uw_baie (W/m².K)	4,4
Mitoyenneté Extérieur b (Coefficient de réduction) 1 Double fenêtre Non Type de baie Fenêtres coulissante Orientation baie Ouest Inclinaison Vertical Positionnement Au nu intérieur Type de vitrage Double vitrage vertical Epaisseur de lame d'air (mm) 16		U_baie (W/m².K)	4,4
b (Coefficient de réduction)  Double fenêtre  Non  Type de baie  Fenêtres coulissante  Orientation baie  Orientation baie  Inclinaison  Vertical  Positionnement  Au nu intérieur  Type de vitrage  Double vitrage vertical  Epaisseur de lame d'air (mm)	Paroi vitrée n°6	Surface	1,32 m²
Double fenêtre Non Type de baie Fenêtres coulissante Orientation baie Ouest Inclinaison Vertical Positionnement Au nu intérieur Type de vitrage Double vitrage vertical Epaisseur de lame d'air (mm) 16		Mitoyenneté	Extérieur
Type de baie Fenêtres coulissante Orientation baie Ouest Inclinaison Vertical Positionnement Au nu intérieur Type de vitrage Double vitrage vertical Epaisseur de lame d'air (mm) 16		b (Coefficient de réduction)	1
Orientation baie Ouest Inclinaison Vertical Positionnement Au nu intérieur Type de vitrage Double vitrage vertical Epaisseur de lame d'air (mm) 16		Double fenêtre	Non
Inclinaison Vertical Positionnement Au nu intérieur Type de vitrage Double vitrage vertical Epaisseur de lame d'air (mm) 16		Type de baie	Fenêtres coulissante
Positionnement Au nu intérieur  Type de vitrage Double vitrage vertical  Epaisseur de lame d'air (mm) 16		Orientation baie	Ouest
Type de vitrage Double vitrage vertical Epaisseur de lame d'air (mm) 16		Inclinaison	Vertical
Epaisseur de lame d'air (mm) 16		Positionnement	Au nu intérieur
		Type de vitrage	Double vitrage vertical
Gaz de remplissage Air sec		Epaisseur de lame d'air (mm)	16
		Gaz de remplissage	Air sec







		DPE
Paroi vitrée n°6	Menuiserie	Métal
	Etanchéité	Oui
	Ug_baie (W/m².K)	2,7
	Uw_baie (W/m².K)	4,1
	Type de fermeture	Volet roulant PVC (e <= 12 mm)
	Ujn_baie (W/m².K)	3,1
	U_baie (W/m².K)	3,1
Paroi vitrée n°2	Surface	1,32 m²
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	Double fenêtre	Non
	Type de baie	Fenêtres coulissante
	Orientation baie	Ouest
	Inclinaison	Vertical
	Positionnement	Au nu intérieur
	Type de vitrage	Double vitrage vertical
	Epaisseur de lame d'air (mm)	16
	Gaz de remplissage	Air sec
	Menuiserie	Métal
	Etanchéité	Oui
	Ug_baie (W/m².K)	2,7
	Uw_baie (W/m².K)	4,1
	Type de fermeture	Volet roulant PVC (e <= 12 mm)
	Ujn_baie (W/m².K)	3,1
	U_baie (W/m².K)	3,1
Paroi vitrée n°3	Surface	,69 m²
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	Double fenêtre	Non
	Type de baie	Fenêtres battantes
	Orientation baie	Ouest
	Inclinaison	Vertical
	Positionnement	Au nu intérieur
	Type de vitrage	Double vitrage vertical
	Epaisseur de lame d'air (mm)	16
	Gaz de remplissage	Air sec
	Menuiserie	Métal
	Etanchéité	Oui
	Ug_baie (W/m².K)	2,7
	Uw_baie (W/m².K)	4,4
	U_baie (W/m².K)	4,4
Paroi vitrée n°7		
raioi villee II /	Surface Mitovoppotó	,25 m²
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1 Non
	Double fenêtre	Non
	Type de baie	Fenêtres battantes
	Orientation baie	Ouest
	Inclinaison	Vertical







		DPE
Paroi vitrée n°7	Positionnement	Au nu intérieur
	Type de vitrage	Double vitrage vertical
	Epaisseur de lame d'air (mm)	16
	Gaz de remplissage	Air sec
	Menuiserie	Métal
	Etanchéité	Oui
	Ug_baie (W/m².K)	2,7
	Uw_baie (W/m².K)	4,4
	U_baie (W/m².K)	4,4
Paroi vitrée n°4	Surface	6,88 m²
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	Double fenêtre	Non
	Type de baie	Porte fenêtres coulissante
	Orientation baie	Est
	Inclinaison	Vertical
	Positionnement	Au nu intérieur
	Type de vitrage	Double vitrage vertical
	Epaisseur de lame d'air (mm)	16
	Gaz de remplissage	Air sec
	Menuiserie	Métal
	Etanchéité	Oui
	Ug_baie (W/m².K)	2,7
	Uw_baie (W/m².K)	3,8
	Type de fermeture	Volet roulant PVC (e <= 12 mm)
	Ujn_baie (W/m².K)	3
	U_baie (W/m².K)	3
Paroi vitrée n°12 Fixe	Surface	,80 m²
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	Double fenêtre	Non
	Type de baie	Fenêtres battantes
	Orientation baie	Est
	Inclinaison	Vertical
	Positionnement	Au nu intérieur
	Type de vitrage	Double vitrage vertical
	Epaisseur de lame d'air (mm)	16
	Gaz de remplissage	Air sec
	Menuiserie	PVC
	Etanchéité	Oui
	Ug_baie (W/m².K)	2,7
	Uw_baie (W/m².K)	2,6
	U_baie (W/m².K)	2,6
Paroi vitrée n°13 Fixe	Surface	,80 m²
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	Double fenêtre	Non
	Type de baie	Fenêtres battantes
	Type de baie	1 GHOUGS DAMAINGS







		DPE
Paroi vitrée n°13 Fixe	Orientation baie	Sud
	Inclinaison	Vertical
	Positionnement	Au nu intérieur
	Type de vitrage	Double vitrage vertical
	Epaisseur de lame d'air (mm)	16
	Gaz de remplissage	Air sec
	Menuiserie	PVC
	Etanchéité	Oui
	Ug_baie (W/m².K)	2,7
	Uw_baie (W/m².K)	2,6
	U_baie (W/m².K)	2,6
Paroi vitrée n°11 Fixe	Surface	,80 m²
	Mitoyenneté	Extérieur
	b (Coefficient de réduction)	1
	Double fenêtre	Non
	Type de baie	Fenêtres battantes
	Orientation baie	Est
	Inclinaison	Vertical
	Positionnement	Au nu intérieur
	Type de vitrage	Double vitrage vertical
	Epaisseur de lame d'air (mm)	16
	Gaz de remplissage	Air sec
	Menuiserie	PVC
	Etanchéité	Oui
	Ug_baie (W/m².K)	2,7
	Uw_baie (W/m².K)	2,6
	U_baie (W/m².K)	2,6
Porte n°1	Surface	1,94 m²
Forte II I		Extérieur
	Mitoyenneté	
	b (Coefficient de réduction)	1
	U (W/m²K)	4,8
	Materiau	Porte métal avec double vitrage
	Positionnement	Au nu intérieur
	Largeur du dormant (cm)	5 cm
	Etanchéité	Oui
Ponts thermiques	Coefficient Paroi vitrée n°1 / Mur n °1	0
	Linéique Paroi vitrée n°1	8,7 m
	Coefficient Paroi vitrée n°2 / Mur n °1	0
	Linéique Paroi vitrée n°2	4,6 m
	Coefficient Paroi vitrée n°3 / Mur n °1	0
	Linéique Paroi vitrée n°3	3,5 m
	Coefficient Paroi vitrée n°4 / Mur n °1	0
	Linéique Paroi vitrée n°4	10,7 m
	Coefficient Paroi vitrée n°5 / Mur n °1	0
	Linéique Paroi vitrée n°5	2 m







		DPE
Ponts thermiques	Coefficient Paroi vitrée n°6 / Mur n °1	0
	Linéique Paroi vitrée n°6	4,6 m
	Coefficient Paroi vitrée n°7 / Mur n °1	0
	Linéique Paroi vitrée n°7	2 m
	Coefficient Paroi vitrée n°8 / Mur n °1	0
	Linéique Paroi vitrée n°8	4,6 m
	Coefficient Paroi vitrée n°9 / Mur n °1	0
	Linéique Paroi vitrée n°9	7,9 m
	Coefficient Paroi vitrée n°10 / Mur n °1	0
	Linéique Paroi vitrée n°10	7,5 m
	Coefficient Paroi vitrée n°11 Fixe / Mur n°1	0
	Linéique Paroi vitrée n°11 Fixe	4,2 m
	Coefficient Paroi vitrée n°12 Fixe / Mur n°1	0
	Linéique Paroi vitrée n°12 Fixe	4,2 m
	Coefficient Paroi vitrée n°13 Fixe / Mur n°1	0
	Linéique Paroi vitrée n°13 Fixe	4,2 m
	Coefficient Porte n°1 / Mur n°1	0
	Linéique Porte n°1	6,1 m
	Coefficient Plancher bas n°1 / Mur n°1	0,71
	Linéique Plancher bas n°1	56 m
	Système	
Ventilation	Type de ventilation	Ventilation mécanique auto réglable « après 1982 »
Installation n°1	Type d'installation	Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint - année d'installation : 2010
	Type de chauffage	Générateur n°1 - 2010 - Divisé
	Energie	Electricité
	Type de générateur principal	Générateur à effet joule
	Type de régulation	absente
	Type de distribution	
	Régulation sur générateur	Non
	Veilleuse	Non
Emetteur n°1	Type d'émetteur	Autres émetteurs à effet joule
	Surface habitable traitée par chaque équipement	145 m²
	Année d'installation des émetteurs	2010
Installation n°1	Type de chauffage	Générateur n°2 - 2010 - Divisé
	Energie	Bois
	Type de générateur appoint	Poele ou insert bois sans flamme verte
	Type de régulation	absente
ECS n°1	Type d'installation	Sans ECS solaire
	Energie	Electricité
	Type équipement	Ballon electrique
	Position de la production	En volume chauffé







ECS n°1	Isolation du réseau	réseau isolé
	Volume de stockage	500 litres
	Veilleuse	Non
	Alimentation	Heure pleine / heure creuse

Explication personnalisées sur les éléments pouvant mener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Si nous prenons le cas d'une maison individuelle occupée par une famille de 3 personnes, la consommation de cette même maison ne sera pas la même si elle est occupée par une famille de 5 personnes. De plus, selon que l'hiver aura été rigoureux ou non, que la fammille se chauffe à 20°C ou 22°C, les consommations du même bâtiment peuvent significativement fluctuées. Il est dès lors nécessaire dans l'établissement de ce diagnostic de s'affranchir du comportement des occupants afin d'avoir une information sur la qualité énergétique du bâtiment. C'est la raison pour laquelle l'établissement du DPE se fait principalement par une méthode de calcul des consommations conventionnelles qui s'appuie sur une utilisation standardisée du bâtiment pour des conditions cliumatiques moyennes du lieu. Aussi, le tableau des tarifs des énergies date du 15 août 2015.

Les principaux critères caractérisant la méthode conventionnelle sont les suivants :

- En présence d'un système de chauffage dans le bâtiment autre que les équipements mobiles et les cheminées à foyer ouvert, toute la surface habitable du logement est considérées chauffée en permanence pendant la période de chauffe.
- Les besoins de chauffage sont calculés sur la base de degrés heures moyens sur 30 ans par département. Les degrés heures sont égaux à la somme, pour toutes les heures de la saison de chauffage pendant 10 novembre 2012 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE Texte 9 sur 101.. laquelle la température extérieure est inférieure à 18°C, de la différence entre 18°C et la température extérieure. Ils prennent en compte une inoccupation d'une semaine par an pendant la période de chauffe ainsi qu'un réduit de températures à 16°C pendant la nuit de 22 heures à 6 heures.
- Aux 18°C assurés par l'installation de chauffage, les apports internes (occupation, équipements électriques, éclairage, etc.) sont pris en compte à travers une contribution forfaitaire de 1°C permettant ainsi d'atteindre la consigne de 19°C.
- Le besoin d'ECS est forfaitisé selon la surface habitable du bâtiment et le département.

Cas caractéristiques de calcul conventionnel peuvent être responsables de différences importantes entre les consommations réelles facturées et celles calculées avec la méthode conventionnelle. En effet, tout écart entre les hypothèses du calcul conventionnel et le scénario réel d'utilisation du bâtiment entraîne des différences au niveau des consommations. De plus, certaines caractéristiques impactant les consommations du bâtiment ne sont connues que de façon limitée (par exemple : les rendements de chaudières qui dépendent de leur dimensionnement et de leur entretien, la qualité de mise en oeuvre du bâtiment, le renouvellement d'air dû à la ventilation, etc.).

# Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

			Bâtiment à usage principale d'habitation				
			Appartement avec système	DPE non réalisé à l'immeuble			
	DPE pour un immei individ		collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage  Appartement avec systè chauffage et de production équipés de comptage		n d'ECS ou collectifs et	Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS	Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948	individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948	sans comptage individuel	
Calcul conventionnel		Х	A partir du DPE à		X		
Utilisation des factures	Х		l'immeuble	X		Х	Х

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr rubrique performance énergétique ou www.ademe.fr



N'Vert 0 800 400 100

www.ac-environnement.com

# **Etat des Risques et Pollutions**

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : 002R4005213

Date de réalisation : 25 mars 2021 (Valable 6 mois)
Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :
N° DDTM/SAR/BRD-2019-1226 du 11 septembre 2019.

# REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien 220 Chemin de Pesson 40140 Azur

Partie 1

Mme et Mr LARTIGAU DANTO Sarah Et Dominique



# **SYNTHESE**

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Votre commune				Votre immeuble		
Туре	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
PPRn	Inondation Par submersion marine	prescrit	28/12/2010	non	non	p.4
PPRn	Mouvement de terrain Recul du trait de côte et de falaises	prescrit	28/12/2010	non	non	p.4
	Zonage de sismicité : 2 - Faible*				-	-
	Zonage du potentiel radon : 1 - Faible**				-	-

<sup>\*</sup> Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

\*\* Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

Informations complémentaires	Zone
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Aléa Résiduel (0)
Plan d'Exposition au Bruit*	Non concerné

<sup>\*</sup> Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb

Réf. 002R4005213 - Page 2/9

# SOMMAIRE

Synthèse	1
mprimé officiel	3
Localisation sur cartographie des risques	
Déclaration de sinistres indemnisés	
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions	6
Annexes	7

Réf. 002R4005213 - Page 3/9

# **Etat des Risques et Pollutions**

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L 174-5 du nouveau Code minier

	ations, interdictions, servitudes e est établi sur la base des informo DDTM/SAR/BR	itions mises à disposi		oréfectoral		echnologiques
Situation du bien immobilier	(bâti ou non bâti)			D	ocument réalisé	e le : 25/03/2021
2. Adresse						
220 Chemin de Pesson						
40140 Azur						
3. Situation de l'immeuble a	u regard de plans de préventior	des risques naturels	[PPRn]			
L'immeuble est situé dans L'immeuble est situé dans L'immeuble est situé dans Les risques naturels pris er	s le périmètre d'un PPRn s le périmètre d'un PPRn n compte sont liés à :  Crue torrentielle	prescrit appliqué par antic approuvé  emontée de nappe	(les risques grisé	ion marine		Avalanche
	autre  par des prescriptions de travau  par le règlement du PPR nature		du ou des PPRn			non X
4. Situation de l'immeuble a	u regard de plans de préventior	ı des risques miniers [	PPRm]			
L'immeuble est situé dans	le périmètre d'un PPRm	prescrit				non X
L'immeuble est situé dans	le périmètre d'un PPRm	appliqué par antic	ipation			non X
L'immeuble est situé dans	· ·	approuvé				non X
Les risques miniers pris en	compte sont liés à :		(les risques grisé	s ne font pas l'ob	iet d'une procédure Pl 	PR sur la commune)
Risque miniers Pollution des sols	Affaissement Pollution des eaux					
	par des prescriptions de travau par le règlement du PPR minier		du ou des PPRm	1		non X
5. Situation de l'immeuble a	u regard de plans de préventior	des risques technolo	giques [PPRt]			
L'immeuble est situé dans L'immeuble est situé dans Les risques technologique Risque Industriel	· ·	approuvé prescrit  Effet de surpression		s ne font pas l'ob, fet toxique	OUI OUI	non X non X PR sur la commune) Projection
L'immeuble est situé en se L'immeuble est situé en zo Si la transaction concerno Si la transaction ne conce	ecteur d'expropriation ou de dé	aissement crits ont été réalisés cion sur le type de risc	jues auxquels l'i		oui oui oui oui	non X non X non non
	u regard du zonage réglementa 563-8-1 du code de l'environnement modifiés par		•			
	s une commune de sismicité :	Forte N		Modérée	Faible	
		zone 5	one 4	zone 3	zone 2 X	zone 1
en application des articles R125-23 du c	u regard du zonage réglementa code de l'environnement et R1333-29 du code de une Zone à Potentiel Radon :		e Décret n°2018-434 du		transfert	Faible zone 1 X
	inistres indemnisés par l'assurano née dans l'acte authentique co				oui 🔃	non
	u regard de la pollution des sols s un Secteur d'Information sur les	(212) 2102			oui 🗍	non X
Aucun SIS ne concerne cette commun		333 (333)			001	HOIT X
Parties concernées						
Partie 1	Mme et Mr LARTIGAU DANTO	Sarah Et Dominique	à		le	
Partie 2			à		le	
	bligation ou d'interdiction réglementaire par nobilier, ne sont pas mentionnés par cet éta		orévisibles qui peuver	ıt être signalés do	ins les divers documer	ats d'information

Réf. 002R4005213 - Page 4/9

# **Inondation**

# Non concerné\*



# Mouvement de terrain

PPRn Recul du trait de côte et de falaises, prescrit le 28/12/2010 (multirisque)

# Non concerné\*

\* Aucune zone à risque 'Mouvement de terrain' n'est présente dans ce PPR. L'immeuble est donc considéré comme non concerné.

# Déclaration de sinistres indemnisés

# en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

# Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque		Début	Fin	JO	Indemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue		29/12/2020	13/02/2021	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue		07/09/2019	09/09/2019	29/07/2020	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par submersion marine		24/01/2009	27/01/2009	29/01/2009	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Mouvement de terrain		25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net	les risques majeurs,	le document d'in	nformation comm	iunal sur les risq	ues majeurs et, sur
Préfecture : Mont-de-Marsan - Landes Commune : Azur	220	Chemin de 40 Azur	<b>mmeuble</b> e Pesson	:	

Partie 2:

Mme et Mr LARTIGAU DANTO Sarah Et Dominique

Etabli le :

Partie 1:

Réf. 002R4005213 - Page 6/9

# Prescriptions de travaux

Aucune

# Documents de référence

Aucun

# **Conclusions**

L'Etat des Risques en date du 25/03/2021 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°DDTM/SAR/BRD-2019-1226 en date du 11/09/2019 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque sismique (niveau 2, sismicité Faible) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8

# Sommaire des annexes

- > Arrêté Préfectoral départemental n° DDTM/SAR/BRD-2019-1226 du 11 septembre 2019
- > Cartographies :
- Cartographie réglementaire du PPRn multirisque, prescrit le 28/12/2010
- Cartographie réglementaire de la sismicité

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.



# PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service Aménagement et Risques Bureau Risques et Défense

# Arrêté nº DDTM/SAR/BRD 2019-1226

# RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

# DANS LE DEPARTEMENT DES LANDES

Le préfet,

Officier de la Légion d' honneur Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R125-23 à R 125-27

Vu le code la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5;

Vu le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention des risques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 19 décembre 2018 nommant M. Frédéric VEAUX, préfet des Landes ;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

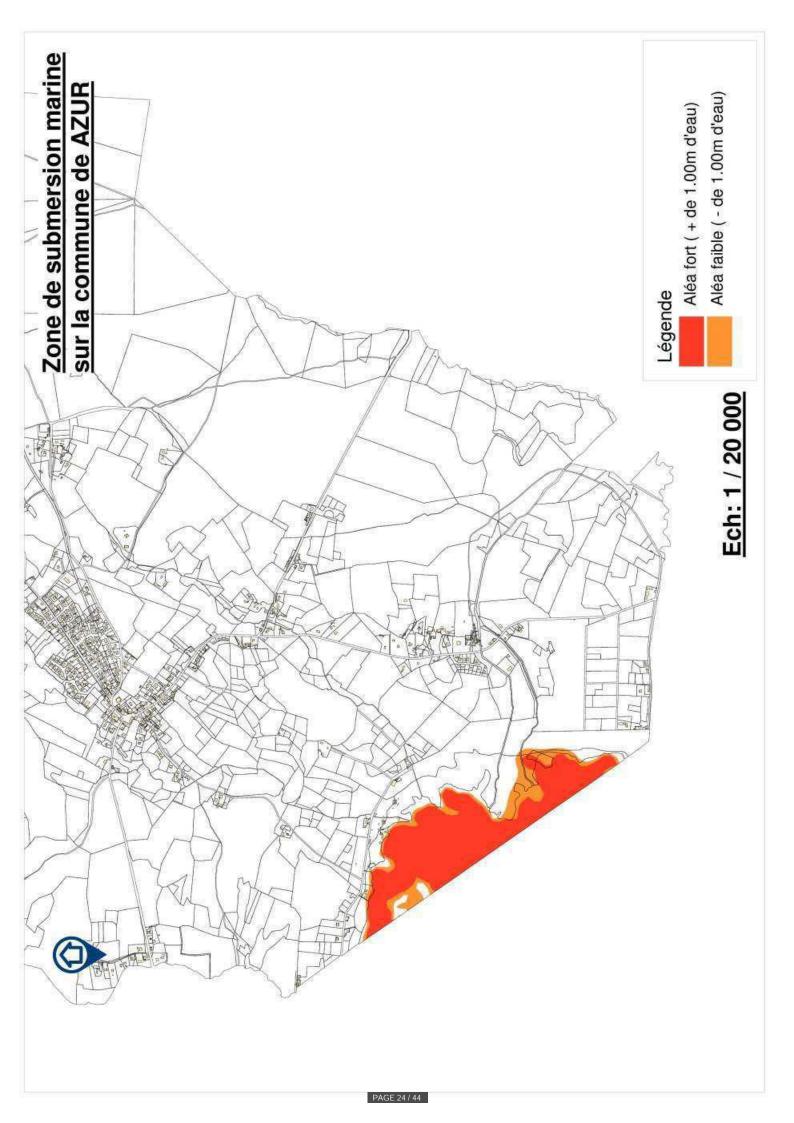
Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des secteurs d'information sur les sols (SIS);

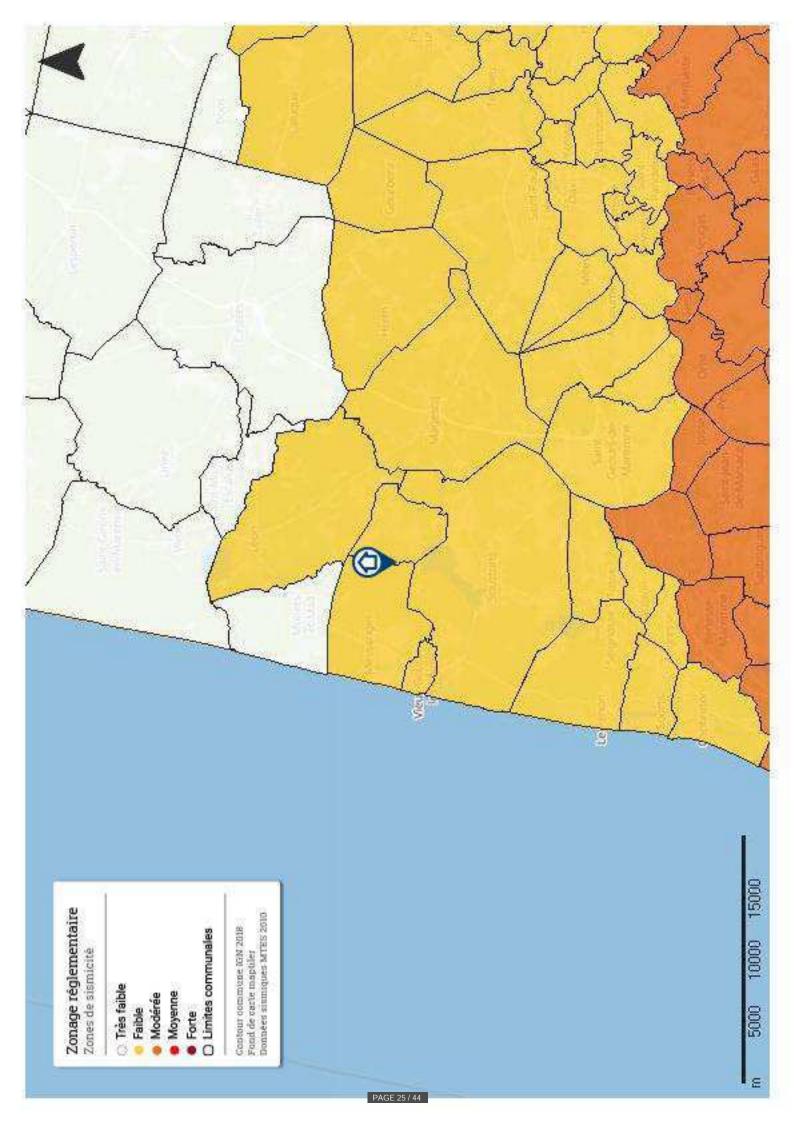
Vu l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français en application de l'article L. 1333-22 du code de la santé publique créé par l'ordonnance n° 2016-128 du 10 février 2016 – art 38 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DDTM/SAR/BPRD 2018-101du 20 mars 2018 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques dans le département des Landes :

SUR PROPOSITION du directeur départemental des territoires et de la mer,

DDTM des Landes – 351, boulevard St Médard – BP369 - 40012 Mont de Marsan cedex Tél. 05.58.51.30.00 – Fax. 05.58.51.30.10 adresse internet :www.landes.gouv.fr









# Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

Diagnostic réalisé conformément au code de la construction et de l'habitation, articles L133-4 à L133-6, articles R133-1 à R133-8, arreté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites, la norme NFP 03-201 de février 2016.



# **SOMMAIRE**

# A - Renseignements administratifs

- A-1 Désignation du ou des bien(s)
- A-2 Désignation du client
- A-3 Mission
- A-4 Opérateur du diagnostic

# B - Conclusion(s)

- B-1 Catégorie de termites en cause
- B-2 Identification des ouvrages, parties d'ouvrage ou éléments n'ayant pu être visités et justification
- B-3 Volumes non visités et justification
- B-4 Constatations diverses
- B-5 Identification du ou des bâtiments et des parties de bâtiment visitées et résultats du diagnostic (identification des éléments infestés par les termites ou ayant été infestés et ceux qui ne le sont pas)
- C Moyens d'investigation
- D Cadre juridique d'intervention
- E Mission
- F Conseil de bon usage
- G Catégorie de termites en cause
- H Reportage photographique
- I Contrat de mission
- J Plan(s)
- K Annexes : Reportage photo, Certfications, attetstation sur l'honneur, assurance

# PRÉSENCE D'INDICES D'INFESTATION DE TERMITES AU NIVEAU DU BATI

Oui

Les indices d'infestations de termites aux abords du (des) bâtiment(s) sont listés dans le paragraphe B4 du présent rapport.

# PRÉSENCE DE BATIMENT(S)/PARTIE(S) DE BATIMENT ET/OU D'OUVRAGE(S)/PARTIES D'OUVRAGE(S) NON VISITÉES

Oui

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité



N'Vert 0 800 400 100

www.ac-environnement.com





DÉSIGNATION DU (OU DES) BIEN(S)

# A - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Adresse du bien :	220 Chemin de Pesson 40140 AZUR		
Bâtiment :	Non communiqué		
Etage :	Non communiqué		
Références cadastrales :	Non communiqué		
N° de lot :	Sans objet		
Désignation :	Maison		
Présence d'un accompagnateur:	Propriétaire		
Nombre de niveaux (y compris vide sanitaires, combles):	1		
Mitoyenneté:	Non		
Interface avec le sol:	Oui		
Occupation des locaux:	Oui		
Bien meublé:	Oui		

# Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

Traitements antérieurs contre les termites:

Présence de termites dans le bâtiment préalablement repérée:

Non communiqué

Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 112-4 du

CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 01/11/2006:

Si copropriété réglement de copropriété présenté:

Non

Plans fournis:

Non communiqué

Non communiqué

Non communiqué

Non communiqué

Non communiqué

Non communiqué

Le bien est situé dans une zone à risque délimitée par un arrêté préfectoral en application de l'article L 133-5 du CCH précisant les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme.







# A-2 DESIGNATION DU CLIENT

# Propriétaire :

Mme et Mr LARTIGAU DANTO Sarah Et Dominique 220 Chemin de Pesson 40140 AZUR

# Donneur d'ordre :

Mme et Mr LARTIGAU DANTO 220 Chemin de Pesson 40140 AZUR

Ref donneur d'ordre : Maison 220 Chemin de Pesson

A-3 MISSION

A-4 OPERATEUR DU DIAGNOSTIC

Date de la mission :24/03/2021Nom prénom :BRAIT BENJAMINRéférence mission :002R4005213Certification n° :C2019 GAZ+TERMITERéférence mandataire :Maison\_220 Chemin de PessonCertifié le :05/07/2019Heure arrivée :09:12Certifié par :QUALIT'COMPETENCES – WI.CERT –Heure départ :11:2016 Rue Villars – 57100 THIONVILLE

Contrat d'assurance : HDI Global SE 76208471-30015

Signature :

F

# **B-CONCLUSIONS**

B-1

# CATEGORIE DE TERMITES EN CAUSE

# Indice d'infestation de termites souterrains

Les indices d'infestations de termites aux abords du (des) bâtiment(s) sont listés dans le paragraphe B4 du présent rapport.



N Vert 0 800 400 100

www.ac-environnement.com







# IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET/OU ÉLÉMENTS N'AYANT PU ÊTRE EXAMINÉS ET JUSTIFICATION

Volume, ouvrages, parties d'ouvrage		Motif de non visite
Général	La charpente n'est pas accessible dans sa totalité compte tenu de l'aménagement de pièce sous-combles.	
Général	Les élements cachés (plafonds, murs, sols) par du mobilier, des rev de décoration de type moqette, PVC, lambris, panneaux de bois, is cloison ou tout autre matériau pouvant masquer un élément, n'ont pexaminés par manque d'accessibilité.	olation
Général	Les parties d'ouvrages et éléments inclus dans la structure du bâtin éléments coffrés ou les sous faces de plancher n'ont pu être contrô mission n'autorisant pas de démontage ou de destruction.	
Général	La face des bois des structures, des plinthes, des lambris et des me en contact avec la maçonnerie ne sont pas accessible	enuiseries
Vol 13 (Appentis)	Stocks de bois non contrôlé sur sa totalité, aux vues d'une quantité importante.	trop
Vol 14 (Garage)	Pièce très encombrée	

Conformément à la réglementation nous restons à disposition du donneur d'ordre pour mener les investigations complémentaires éventuelles.



# IDENTIFICATION DU (DES) BATIMENT(S) ET/OU PARTIE(S) DE BATIMENT NON VISITÉS ET JUSTIFICATION

on visite	Volume
Néant	Néant

Conformément à la réglementation nous restons à disposition du donneur d'ordre pour mener les investigations complémentaires éventuelles.



# **CONSTATATIONS DIVERSES**

# Constatations diverses détaillées:

# Commentaire n°3

Dans le cas où les conclusions de ce rapport ont révélé des désordres liés à des agents de dégradation biologique du bois, il appartiendra aux personnes intéressées de prendre l'avis d'un homme de l'art sur le bien-fondé de réaliser un traitement approprié et de faire vérifier la résistance mécanique du bois mis en œuvre.

# Ouvrage extérieur:

Abords immédiats du/des bâtiment(s)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultats du diagnostic d'infestation au jour de la visite
Vol 15 (Extérieur)	Extérieur : Végétaux (Abords immédiats)	Absence d'indices d'infestation de termites.







# B-5

# IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT VISITEES ET RESULTATS DU DIAGNOSTIC (identification des éléments infestés par les termites ou ayant été infestés et ceux qui ne le sont pas).

,	1 /	
Bâtiments et parties de bâtiments visités	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultats du diagnostic d'infestation au jour de la visite
Vol 1 (Chambre 1)	Menuiserie : Fenêtre (Dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 1 (Chambre 1)	Menuiserie : Fenêtre (Ouvrant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 1 (Chambre 1)	Menuiserie : Porte (Dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 1 (Chambre 1)	Menuiserie : Porte (Ouvrant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 1 (Chambre 1)	Parois : Mur (Platre + peinture)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 1 (Chambre 1)	Parois : Mur (Plinthes)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 1 (Chambre 1)	Plancher : Plancher bas (Parquet flottant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 1 (Chambre 1)	Plancher : Plancher Haut (Platre + peinture)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 10 (W.C)	Menuiserie : Fenêtre (Dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 10 (W.C)	Menuiserie : Fenêtre (Ouvrant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 10 (W.C)	Menuiserie : Porte (Dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 10 (W.C)	Menuiserie : Porte (Ouvrant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 10 (W.C)	Parois : Mur (Platre + peinture)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 10 (W.C)	Parois : Mur (Plinthes)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 10 (W.C)	Plancher : Plancher bas (Carrelage)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 10 (W.C)	Plancher : Plancher Haut (Platre + peinture)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 11 (Cellier)	Menuiserie : Fenêtre (Dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 11 (Cellier)	Menuiserie : Fenêtre (Ouvrant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 11 (Cellier)	Menuiserie : Porte (Dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 11 (Cellier)	Menuiserie : Porte (Ouvrant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 11 (Cellier)	Parois : Mur (Platre + peinture)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 11 (Cellier)	Parois : Mur (Plinthes)	Absence d'indices d'infestation de termites.







Vol 11 (Cellier)	Plancher : Plancher bas (Carrelage)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 11 (Cellier)	Plancher : Plancher Haut (Platre + peinture)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 12 (Séjour / Cuisine)	Menuiserie : Fenêtre (Dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 12 (Séjour / Cuisine)	Menuiserie : Fenêtre (Ouvrant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 12 (Séjour / Cuisine)	Menuiserie : Porte (Dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 12 (Séjour / Cuisine)	Menuiserie : Porte (Ouvrant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 12 (Séjour / Cuisine)	Parois : Mur (Platre + peinture)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 12 (Séjour / Cuisine)	Parois : Mur (Plinthes)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 12 (Séjour / Cuisine)	Plancher : Plancher bas (Carrelage)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 12 (Séjour / Cuisine)	Plancher : Plancher Haut (Platre + peinture)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 12 (Séjour / Cuisine)	Plancher : Plancher Haut (Poutres)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 13 (Appentis)	Parois : Mur (Bois)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 13 (Appentis)	Plancher : Plancher bas (Terre)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 13 (Appentis)	Plancher : Plancher Haut (Charpente bois )	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 14 (Garage)	Menuiserie : Porte (Dormant)	Indice d'infestation de termites souterrains : termites souterrains vivants
Vol 14 (Garage)	Menuiserie : Porte (Ouvrant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 14 (Garage)	Parois : Mur (Bois)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 14 (Garage)	Plancher : Plancher bas (Dallage)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 14 (Garage)	Plancher : Plancher Haut (Charpente bois )	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 2 (Chambre 2)	Menuiserie : Fenêtre (Dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 2 (Chambre 2)	Menuiserie : Fenêtre (Ouvrant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 2 (Chambre 2)	Menuiserie : Porte (Dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 2 (Chambre 2)	Menuiserie : Porte (Ouvrant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 2 (Chambre 2)	Parois : Mur (Platre + peinture)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 2 (Chambre 2)	Parois : Mur (Plinthes)	Absence d'indices d'infestation de termites.









Vol 2 (Chambre 2)	Plancher : Plancher bas (Parquet flottant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 2 (Chambre 2)	Plancher : Plancher Haut (Platre + peinture)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 3 (Salle d'eau/W.C)	Menuiserie : Fenêtre (Dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 3 (Salle d'eau/W.C)	Menuiserie : Fenêtre (Ouvrant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 3 (Salle d'eau/W.C)	Menuiserie : Porte (Dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 3 (Salle d'eau/W.C)	Menuiserie : Porte (Ouvrant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 3 (Salle d'eau/W.C)	Parois : Mur (Faïence)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 3 (Salle d'eau/W.C)	Parois : Mur (Platre + peinture)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 3 (Salle d'eau/W.C)	Parois : Mur (Plinthes)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 3 (Salle d'eau/W.C)	Plancher : Plancher bas (Carrelage)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 3 (Salle d'eau/W.C)	Plancher : Plancher Haut (Platre + peinture)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 4 (Dégagement 1)	Menuiserie : Porte (Dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 4 (Dégagement 1)	Menuiserie : Porte (Ouvrant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 4 (Dégagement 1)	Parois : Mur (Platre + peinture)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 4 (Dégagement 1)	Parois : Mur (Plinthes)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 4 (Dégagement 1)	Plancher : Plancher bas (Parquet flottant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 4 (Dégagement 1)	Plancher : Plancher Haut (Platre + peinture)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 5 (Bureau)	Menuiserie : Fenêtre (Dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 5 (Bureau)	Menuiserie : Fenêtre (Ouvrant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 5 (Bureau)	Menuiserie : Porte (Dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 5 (Bureau)	Menuiserie : Porte (Ouvrant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 5 (Bureau)	Parois : Mur (Platre + peinture)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 5 (Bureau)	Parois : Mur (Plinthes)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 5 (Bureau)	Plancher : Plancher bas (Parquet flottant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 5 (Bureau)	Plancher : Plancher Haut (Platre + peinture)	Absence d'indices d'infestation de termites.









Vol 6 (Salle de bain)	Menuiserie : Fenêtre (Dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 6 (Salle de bain)	Menuiserie : Fenêtre (Ouvrant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 6 (Salle de bain)	Menuiserie : Porte (Dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 6 (Salle de bain)	Menuiserie : Porte (Ouvrant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 6 (Salle de bain)	Parois : Mur (Faïence)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 6 (Salle de bain)	Parois : Mur (Platre + peinture)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 6 (Salle de bain)	Parois : Mur (Plinthes)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 6 (Salle de bain)	Plancher : Plancher bas (Carrelage)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 6 (Salle de bain)	Plancher : Plancher Haut (Platre + peinture)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 7 (Chambre 3)	Menuiserie : Fenêtre (Dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 7 (Chambre 3)	Menuiserie : Fenêtre (Ouvrant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 7 (Chambre 3)	Menuiserie : Porte (Dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 7 (Chambre 3)	Menuiserie : Porte (Ouvrant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 7 (Chambre 3)	Parois : Mur (Platre + peinture)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 7 (Chambre 3)	Parois : Mur (Plinthes)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 7 (Chambre 3)	Plancher : Plancher bas (Parquet flottant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 7 (Chambre 3)	Plancher : Plancher Haut (Platre + peinture)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 8 (Chambre 4)	Menuiserie : Fenêtre (Dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 8 (Chambre 4)	Menuiserie : Fenêtre (Ouvrant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 8 (Chambre 4)	Menuiserie : Porte (Dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 8 (Chambre 4)	Menuiserie : Porte (Ouvrant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 8 (Chambre 4)	Parois : Mur (Platre + peinture)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 8 (Chambre 4)	Parois : Mur (Plinthes)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 8 (Chambre 4)	Plancher : Plancher bas (Parquet flottant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 8 (Chambre 4)	Plancher : Plancher Haut (Platre + peinture)	Absence d'indices d'infestation de termites.









Vol 9 (Dégagement 2)	Menuiserie : Fenêtre (Dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 9 (Dégagement 2)	Menuiserie : Fenêtre (Ouvrant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 9 (Dégagement 2)	Menuiserie : Porte (Dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 9 (Dégagement 2)	Menuiserie : Porte (Ouvrant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 9 (Dégagement 2)	Parois : Mur (Platre + peinture)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 9 (Dégagement 2)	Parois : Mur (Plinthes)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 9 (Dégagement 2)	Plancher : Plancher bas (Parquet flottant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 9 (Dégagement 2)	Plancher : Plancher Haut (Platre + peinture)	Absence d'indices d'infestation de termites.

Précision : Le présent rapport ne peut nous engager en dehors des zones contrôlées énumérées ci-dessus ni en cas d'attaques ultérieures sur les parties non endommagées à ce jour.

# C - MOYENS D'INVESTIGATION

# Les moyens suivants sont nécessaires pour détecter une éventuelle présence de termites :

**AC** ENVIRONNEMENT

DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

# 1 - Examen visuel des parties visibles et accessibles :

- · Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois visibles et accessibles;
- Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois , détérioration de livres, cartons, etc.);
- Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.);
- Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

# 2 - Sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

· Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

NOTE: L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.



N° Vert 0 800 400 100 www.ac-environnement.com





# D - CADRE JURIDIQUE D'INTERVENTION

- Loi n°99-471 du 8 juin 1999 tendant à protéger les acquéreurs et propriétaires d'immeubles contre les termites et autres insectes xylophages complété par l'ordonnance 2005-655 du 8 Juin 2005 relative au logement et à la construction..
- Décret n° 2006-1653 du 21 décembre 2006 relatif à la durée de validité des documents constituant le dossier de diagnostic technique et modifiant le code de la construction et de l'habitation.
- Décret n° 2006 1114 du 5 Septembre 2006 relatif aux diagnostics immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le CSP.
- Arrêté du 29 mars 2007 fixant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites.
- Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites
- Selon la norme AFNOR n° NF P03 201 de février 2016.

# Abords immédiats du bâtiment :

Bien que l'objet du présent constat vise exclusivement l'état du bâtiment relatif à la présence de termites, la biologie et le mode de vie souterrain de nombreuses espèces de termites nécessitent, pour information, d'examiner les abords du bâtiment, dans les limites de la propriété objet de la mission qui nous est confiée.

Par conséquent, selon la norme NF P03 201, une inspection du périmètre externe de bâtiment (dans sa totalité ou partiellement en fonction de la nature des obstacles techniques) sur une zone de 10 mètres de distance par rapport à l'emprise du bâtiment est réalisée, dans la limite de la propriété.

### Préconisation:

Dans le cas où les conclusions de ce rapport ont révélé des désordres liés à des agents de dégradation biologique du bois , il appartiendra aux personnes intéressées de prendre l'avis d'un homme de l'art sur le bien fondé de réaliser un traitement approprié et de faire vérifier la résistance mécanique des bois mis en oeuvre.







# E - MISSION

- Controler si le bien concerné fait l'objet de présence ou non de termites. Les indices d'infestations des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NFP03-200.
- Ce rapport n'autorisant pas le contrôle destructeur, il porte uniquement sur les parties visibles et accessibles depuis l'intérieur des constructions le jour du contrôle, sans démolition, dégradations lourdes, sans manutention d'objets lourds (meubles, appareils électroménagers).
- Le présent rapport est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.
- L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux, même s'il y a bûchage (enlèvement de matière, afin de vérifier jusqu'ou s'est répendue l'attaque).

# Notes:

- Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.
- Le technicien déclare n'avoir aucun lien susceptible d'entacher son indépendance, éthique ou déontologique, avec les professionnels intermédiares à la transaction. Il effectue ce diagnostic en toute légalité.
- Dans le cadre d'un contrôle dans une copropriété, l'état parasitaire ne portant que sur les parties privatives, la clause d'exonération de garantie pour vice caché prévu par l'article 1643 du code civil, si le vice caché est constitué par la présence de termites, ne pourra être stipulé que sur les parties privatives. Seul un état du bâtiment relatif à la présence de termite dans les parties communes de l'immeuble, annexé à l'acte authentique, constatant la réalisation de la vente, permettra de stipuler la clause d'exonération pour vice caché pour les parties communes.
- Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation au propriétaire de transmettre une déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L133-4 et R133-3 du code de la construction et de l'habitation.
- Conformément à l'article R 271-5 du CCH le présent rapport a une durée de validité de moins de 6 mois pour toute promesse de vente ou acte authentique de vente.







# F - CONSEILS DE BON USAGE

- Nettoyer les moisissures, en rechercher l'origine.
- Réparer toute fuite des réseaux d'eau.
- Remplacer le calorifugeage des canalisations détérioré.
- Reprendre les joints de baignoire, de bac de douche et évier altérés, moisis.
- L'eau de pluie et l'eau de sol ne doivent pas infiltrer la maison, supprimer les flaques d'eau.
- Nettoyer les bouches de ventilation empoussiérées, réparer les bouches cassées, nettoyer les orifices d'entrée et d'extraction d'air obstrués, réparer les moteurs défectueux (extracteur, insufflateur)
- Déposer les lames de bois, les plâtres... bombées, gonflées, soulevées, rechercher l'origine de l'humidité
- Végétation : Supprimer les herbes et végétaux installés à la base des murs. Elaguer les branches dont le feuillage fait de l'ombre au bâtiment.
- Gouttières, chéneaux : Réparer les défauts d'étanchéité, fissures. Nettoyer les dépôts, feuilles, boues, déchets divers.
- Egouts et regards d'évacuation des eaux pluviales, usées et vannes : Réparer les défauts d'étanchéité, fissures. Nettoyer les dépôts feuilles qui stagnent, ...
- Protections (zinc, plomb) des bandeaux et corniches : Réparer les pièces de recouvrement déformées, percées, corrodées.
- Maintenir un taux d'humidité optimal, dans l'air ainsi que sur les matériaux du bâti, l'excès d'eau produite par l'activité humaine doit être évacué.
- Eviter la rupture hydrique qui apparaît bien souvent à la suite de défauts d'entretien, de dégâts des eaux ou d'erreurs de conception lors de réhabilitations (enduits étanches intempestifs, obturations des ventilations, non-respect de l'équilibre originel de la construction).
- Eviter le stockage de bois et tous les matériaux contenant de la cellulose.
- En cas de traitement de charpente ancien, il est recommandé de vérifier toute nouvelle infestation. Tous traitements ayant une durée de validée.









# G - CATEGORIE DE TERMITES EN CAUSE

### Généralités

En France métropolitaine et dans les DROM, les zones contaminées ou susceptibles de l'être font l'objet de mesures réglementaires (arrêtés préfectoraux et/ou municipaux).

# Catégories de termites présents en France métropolitaine

### **Termites souterrains:**

A ce jour, en France métropolitaine, cinq espèces de termites souterrains sont identifiées (voir le fascicule de documentation FD X 40-501) elles appartiennent toutes au genre Reticulitermes. : Reticulitermes flavipes, Reticulitermes lucifugus, Reticulitermes banyulensis, Reticulitermes grassei, Reticulitermes urbis.

### Termites dits de bois sec:

Le genre Kalotermes - espèce Kalotermes flavicolis- est présent dans le sud de la France métropolitaine principalement sur le pourtour méditerranéen.

Le genre Cryptotermes est présent sur le territoire métropolitain où il est signalé de façon très ponctuelle.

### Catégories de termites présents dans les DROM

### **Termites souterrains:**

Dans les Départements d'Outre-Mer, les espèces de termites souterrains provoquant des dégâts dans les bâtiments sont nombreuses et très actives. Les conditions climatiques favorisent leur développement.

On rencontre essentiellement trois genres :

- Coptotermes : Réunion, Guyane, Guadeloupe ;
- Prorhinotermes : Réunion ;
- Heterotermes : Guyane, Guadeloupe, Martinique.

# Termites dits de bois sec:

Les espèces rencontrées appartiennent au genre Cryptotermes dans tous ces départements, et au genre Incisitermes aux Antilles.

# **Termites arboricoles:**

Certaines espèces de termites à nids épigés (souvent sur les arbres) peuvent provoquer des dégâts importants. Elles appartiennent au genre Nasutitermes.

Nasutitermes: Guyane, Guadeloupe, Martinique

# Exemples d'indices d'infestation par les termites souterrains

Altérations dans le bois; termites souterrains vivants; galeries-tunnels (ou cordonnets) ou concrétions; cadavres ou restes d'individus reproducteurs (imagos); orifices obturés ou non.

# Exemples d'indices d'infestation par les termites de bois sec

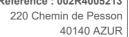
Altérations dans le bois; présence de féces; présence de termites vivants; cadavres ou restes d'individus reproducteurs.

# Exemples d'indices d'infestation par les termites arboricoles

Altérations dans le bois; termites vivants; galeries-tunnels (ou cordonnets) ou concrétions; cadavres ou restes d'individus reproducteurs (imagos); orifices obturés ou non; présence de nid aérien.



N° Vert 0 800 400 100 www.ac-environnement.com





# H - REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

**AC** ENVIRONNEMENT

DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Aucune photo ajoutée au dossier





# I - CONTRAT DE MISSION

# PROPRIÉTAIRE / DONNEUR D'ORDRE

Propriétaire :

Mme et Mr LARTIGAU DANTO Sarah Et Dominique 220 Chemin de Pesson 40140 AZUR Donneur d'ordre :

Mme et Mr LARTIGAU DANTO 220 Chemin de Pesson 40140 AZUR

Accompagnateur: Propriétaire

**DÉTAILS DU BIEN** 

Adresse: 220 Chemin de Pesson

CP / Ville: 40140 AZUR

Désignation du bien: Maison

Référence Cadastrale : Non communiqué

N° Lot : Non communiqué Etage : Non communiqué

Nombre de logements : Non communiqué

**Usage:** Habitation (Maison individuelles)

Type de construction : Non communiqué Date de construction : Non communiqué

Nombre de pièces : Non communiqué

# **OBJET DE LA MISSION**

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites. Réalisé conformément au code de la construction et de l'habitation, articles L133-4 à L133-6, articles R133-1 à R133-8, arreté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites, la norme NFP 03-201 de février 2016.

# INFORMATION GÉNÉRALE

Le donneur d'ordre doit fournir une description suffisante des lieux (exemple : emplacement, surface, usage, accessibilité, plan, éléments de copropriété, etc.) ainsi que tous les documents (traitements, rénovation, présence de termites, notice technique de construction...). Le contrat de mission précise si le donneur d'ordre prévoit la présence d'une personne à titre contradictoire.

Le donneur d'ordre doit fournir un accès sécurisé à tous les composants des lieux pour lesquels de diagnostiqueur a été mandaté, seules les parties accessibles le jour de la visite seront contrôlées. Les moyens suivants sont nécessaires pour détecter une éventuelle présence de termites, examen visuel des parties visibles et accessibles, sondage mécanique des bois visibles et accessibles, toutefois l'intervenant n'a pas l'autorisation réglementaire pour déposer des éléments nécessitant l'utilisation d'outils.

# **DÉTAILS FACTURATION**

 Coût mission TTC hors prelèvement :
 voir bon de commande validé par le donneur d'ordre

 Coût unitaire d'analyse TTC :
 voir bon de commande validé par le donneur d'ordre

Date de l'intervention :24/03/2021Durée approximative :1h30min

# **ENGAGEMENT CONTRACTUEL**

Bon pour accord: Le propriétaire ou son représentant

absent

Le 24/03/2021 Le Technicien

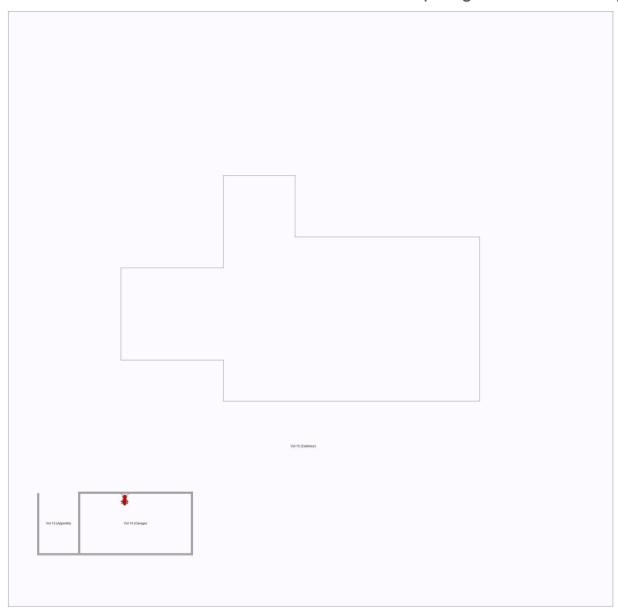


N°Vert 0 800 400 100

www.ac-environnement.com



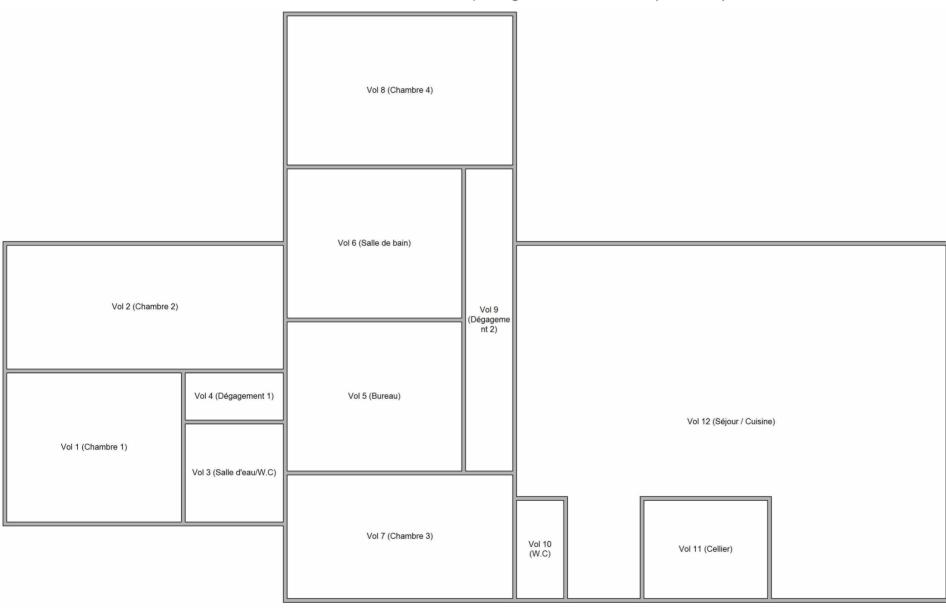
# Plan de repérage: Extérieur + Dépendances (Termite)







# Plan de repérage: Plan maison (Termite)







# **ANNEXE: DOCUMENTS**

# Assurance 01/03

# Assurance 02/03



# Assurance 03/03



# Fhabitation); Elat de finstallation intérieure d'électricité; Elat de finstallation intérieure de gaz; Réglementation thermique; Elat de Risques et Polition (ERP, anciennement ERNMT ou ESRIS); Certificat de décence - Lo BRU; Mesure du Radon dans les bâtiments; Sécurité piscine; Alde administrative à la constitution de dossiers pour l'obtention de prêts à taux zéro; Relevé de colde et plan de l'existant en copropriété; Diagnostic, élaboration de plans et croquis en phase avant-projet sommaire (APS); Qualité de l'en éntérieur (ERP, Pilleu industrie); Expertise automobile; Diagnostic Fernique (Global) (DTG); Inventaire des matières d'angereuses (HM) dans les navires; Prélevement d'aire élaignostic en zone radioactier; Bill (plan 3D) avec hébergement des données; Pollution des sols; Analyse de tous ces diagnostics solt en direct soit sous traitée; Formation aux risques professionnelle liée à l'aminate via une structure du groupe (ASE); Emission d'atteisation CEE (Certificat d'Economie d'Energie); Prélevement et analyse de la tenue une plomb dans les bâtiments; Certificat de conformité des traveux de réhabitione pour les investissements locatifs dans l'ancien Certificat de conformité des traveux de réhabition pour les investissements locatifs dans l'ancien Certificat de conformité des traveux de réhabition pour les investissements locatifs dans l'ancien de Protection del Atmosphère (PPA) de la Valide de l'Arve ; Contrôle des installations d'assainissement collectif et non collectif; Contrôle des installations d'assainise

# Attestation sur l'honneur







# **ANNEXE: DOCUMENTS**

# QUALIT'COMPETENCES – WI.CERT – 16 Rue Villars – 57100 THIONVILLE - C2019 GAZ+TERMITE





# WI.CERT « CERTIFICATION DE COMPETENCES

Décerné à : BRAIT Benjamen Sous le numéro : C2019-SE04-031

Domaine (S) concerné (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION)	x
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (MENTION)	×
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	Du 05/07/2019 Au 04/07/2024
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	х
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	X
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (SANS MENTION)	×
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MAT <mark>ERIAUX ET PR</mark> ODUITS CONT <mark>EN</mark> ANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS <b>(MENTION)</b>	x
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	Du 05/07/2019 Au 04/07/2024
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (DROM-COM)	×

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application') pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformié a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valuable à condition que les résultats des divers audits de surveillance solient plemes autifications.

\*Areit du 21 novembris 2000, définious ties contessé de excitacion des completences des partonnes physiques operations des contests, de reque d'appropriet on aprèce de 2011 Aprèce de 2021 Aprèce de 202

Délivré à Thionville, le 05/07/201 Par WI.CERT Direction

WICert - 16, rue Villars-57 100 THIONVILLE
Tel : 03 72 52 02 45 - mail : contact@undit-competences.com:
SARL an capital de 7500 Erros-RC5 de Thionville - Code APE / ARE / 1208 N°SIRET 82885893600010

# QUALIXPERT - 17 Rue Borrel - 81100 Castres -



